

INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT

DE LA VILAINE

ROCHE
BERNARD

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Lundi 31 Janvier 2011

A 14 h 00- à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Lundi 31 Janvier 2011 à 14h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan (*pouvoir donné à M. BROHAN*)
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

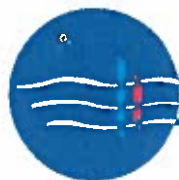
ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur PAILLOT, Payeur Départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

3 0034
11 0001
4 7574



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE

DEUILLE
2011
2011

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Lundi 31 Janvier 2011

A 14h 00- à LA ROCHE BERNARD

I- QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

1. – Débat d'Orientation Budgétaire 2011 - (D.O.B.)

1. L'EXECUTION DU BUDGET 2010

Eu égard aux contraintes financières des départements, prudence et rigueur ont été de mises dans l'élaboration du budget 2010.

Son exécution s'est déroulée conformément aux prévisions.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

- **En investissement**

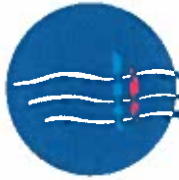
Les travaux réalisés ont permis d'achever la 1^{ère} tranche de l'interconnexion Férel-Rennes, dont toute la région de La Roche Bernard a pu bénéficier avec une mise en service au début du printemps.

Les dépenses reportées se limitent à 256 000 € ; la recette d'investissement reportée de 72 000 € correspond à la subvention du Conseil Général de Loire Atlantique sur la 1^{ère} tranche Férel-Rennes.

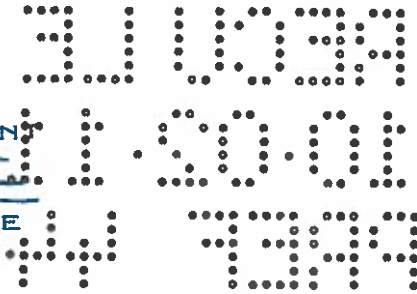
- L'exploitation affiche un résultat excédentaire de 2.2 Millions d'euros, inférieur cependant (-24%) à celui de 2009 (2.9 M€) qu'il convient d'analyser. On citera ainsi un volume d'eau vendu en léger repli (17.3 M m³ contre 17.5 M m³ en 2009) et une participation plus importante en 2010 de ce budget aux travaux du barrage.
- Tenant compte des excédents reportés des années précédentes, l'excédent total capitalisé de 6.3 M€ nous permet pour l'avenir, d'afficher une capacité d'autofinancement en rapport avec les investissements envisagés à court et moyen terme. (poursuite Férel-Rennes – restructuration de la filière de traitement de l'Usine – participation au financement de la nouvelle écluse).

BUDGET ANNEXE CONCESSION

Dans l'incertitude quant au devenir de la concession en début d'année 2010, les investissements de l'année 2010 se sont limités aux dépenses de poursuite de la lutte contre la jussie et d'enrochement de protection des berges (100 000 €).



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE



La section d'investissement affiche un déficit de 45 000 € provenant essentiellement du retard de versement des subventions de la Région.

La section de fonctionnement, avec des dépenses en recul par rapport à 2009, affiche un excédent de clôture de 99 000 €.

BUDGET PRINCIPAL

Les résultats enregistrés fin 2009 nous ont permis de soutenir l'effort d'investissement nécessaire, d'une part à la poursuite des actions attachées à la politique territoriale de bassin, d'autre part, pour répondre aux exigences de sécurité et de fiabilité sur nos grands ouvrages, et ce, malgré une baisse sensible de participations départementales (-5.5 %).

Les crédits ouverts en investissement, soit près de 7.5 M€ ont été consommés à hauteur de 65 %, ce qui représente un taux d'exécution satisfaisant eu égard à la complexité de l'exécution des missions. Les recettes ont été réalisées à hauteur de 69 %, elles intègrent la mobilisation d'un emprunt à hauteur de 2 M€ ;

Tenant compte de ces reports, et des déficits reportés de 2009, c'est un résultat de clôture de - 225 000 € qu'il conviendra de reporter sur 2011.

Quant au fonctionnement, une gestion rigoureuse des crédits inscrits nous permet d'enregistrer un excédent de clôture de 1 133 000 €. Le maintien à un bon niveau du fond de roulement ne doit pas masquer les difficultés financières qui nous attendent pour les années à venir, difficultés inhérentes au contexte économique et à l'évolution des finances des collectivités. Bien au contraire, il doit nous inciter à les anticiper.

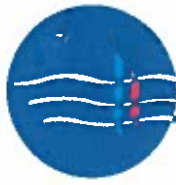
PREVISIONS 2011

Le désengagement des départements déjà important en 2010 va se poursuivre inéluctablement dans les années à venir.

Déjà, l'Ille-et-Vilaine nous a fait part de son souhait de voir réduire sa participation, l'objectif pour le Conseil Général 35 étant de la contenir dans une enveloppe de 2 M€ sur 4 ans.

La Loire Atlantique a, de son côté, reconduit sa participation à un niveau identique à celui de 2010 ; c'est également le cas pour le Morbihan.

Comme il est dit précédemment, il nous faut anticiper dès 2011 les évolutions à venir ; après une première baisse de 5.5 % en 2010, nous vous proposons une nouvelle réduction des participations départementales à hauteur de 9% soit 700 000 € par département.



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE

REDON
D'ILLE
ET
VILAINE

Dans ce contexte, à moins de remettre en cause le rôle même de notre établissement dans la mise en œuvre de la politique de l'eau sur le bassin et par là, ses compétences statutaires, la question du financement de l'I.A.V. reste entière pour les années à venir. Cette question n'est pas propre à notre établissement : elle se pose avec plus ou moins d'acuité à l'ensemble des autres E.P.T.B. de l'hexagone.

L'A.F.E.P.T.B. a mené tout au long de l'année 2010 une étude sur leurs ressources financières (étude menée sous l'égide d'une commission présidée par Philippe BONNIN).

Cette étude met en avant quelques pistes pour les renforcer, parmi lesquelles, on retiendra essentiellement :

- La consolidation et la diversification des financements statutaires. Cette proposition touche directement à la gouvernance ; elle a déjà été avancée dans nos réflexions avec l'adhésion des Régions Bretagne et Pays de la Loire.
- La création et la mise en place de ressources propres, en particulier avec la possibilité offerte aux E.P.T.B. par la loi Grenelle II d'instaurer une redevance de bassin. Il s'agirait en fait d'une « sur-redevance » à celle de l'Agence sur l'ensemble des prélèvements.

Ces deux propositions restent bien entendu à développer et à intégrer dans l'ensemble des réflexions sur notre projet d'établissement déjà engagé en 2010 et qu'il conviendra de mener à son terme en 2011.

2. LES POLITIQUES DE L'I.A.V. ET LEUR EVOLUTION EN 2011

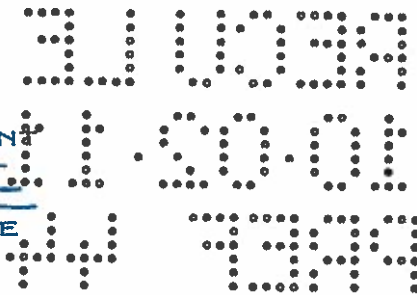
Compte-tenu des éléments précédemment exposés, la rigueur de gestion déjà de mise depuis quelques années doit être reconduite, voire affirmée en 2011, sans pour autant obérer la mise en œuvre des actions de la politique territoriale de bassin, et remettre en cause l'objectif de performance des hommes et des grands équipements.

MOYENS GENERAUX ET RESSOURCES HUMAINES

Aucun emploi supplémentaire n'est envisagé en 2011. Tenant compte du G.V.T. et de l'augmentation de 0.5 % des cotisations retraite, la masse salariale sera contenue à 1.3 %.

Hormis le renouvellement normal du parc informatique, il n'est pas prévu de dépense d'acquisitions mobilières ou immobilières.

La question du déménagement des ateliers de l'Agence de Redon devra être traitée en 2011. Les ateliers actuels qui appartiennent au Conseil Général d'Ille et Vilaine sont situés en zone inondable ; ils étaient contigus aux locaux de la Subdivision de l'Équipement rasés en 2009. Leur transfert était normalement prévu vers une zone d'activités intercommunale. Ce point sera à traiter dans le cadre des discussions à venir avec la Région Bretagne pour l'exploitation du D.P.F. (cf. *infra*).



LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Nous présentons ce sujet depuis plusieurs exercices sous le sceau de l'incertitude. Aujourd'hui une grande part de cette incertitude est levée car la Région Bretagne a pleinement endossé son rôle de propriétaire du DPF. Cependant, le conventionnement attendu n'est toujours pas effectif. Après de nombreuses demandes, une réunion de travail a eu lieu récemment. Au cours de cette réunion, les services de la Région ont semblé s'engager sur une vision de ce dossier encore limitée au transfert du Personnel. Des réunions et contacts politiques devront être renforcés pour faire aboutir le nouveau partenariat.

Dans ce cadre, notre objectif est de stabiliser les dépenses de fonctionnement et d'investissement, ainsi que de contractualiser avec la Région sur des montants qui reflètent mieux les coûts supportés par l'IAV (et donc par les Départements)

Par ailleurs, notre engagement sur l'arrachage de la Jussie sera maintenu afin de ne pas perdre le bénéfice des résultats engrangés.

LES OUVRAGES

L'essentiel des crédits à inscrire à ce titre concerne le barrage d'Arzal avec la poursuite des opérations de réhabilitation ou d'amélioration des équipements qui conditionnent la fiabilité même de l'ouvrage. Après les interventions sur le génie civil en 2010, la refonte du système de manœuvre des vannes sera poursuivie et achevée en 2011.

S'agissant du projet de nouvelle écluse, l'étude économique engagée en 2010 sera menée à son terme et présentée aux départements et financeurs potentiels. Des discussions et négociations, dépendra une éventuelle poursuite des études d'exécution. Pour cette année, eu égard aux difficultés rencontrées sur la qualité de l'eau durant l'été 2010, nous nous limiterons dans un premier temps à l'engagement de la partie de modélisation qui concerne l'intrusion et le suivi des chlorures dans le plan d'eau.

LES INONDATIONS

L'an passé, nous annoncions que le travail de l'établissement ne peut désormais se mesurer en termes de grands travaux, et nous devons sans doute de plus en plus considérer que la réponse aux inondations par ces grands aménagements (considérés comme coûteux, et avec des impacts environnementaux forts) sera de plus en plus rare.

Ces derniers mois, le dossier d'aménagement de la confluence Oust-Vilaine à Redon avait été reformulé pour être mis à l'enquête publique. Une part plus grande était donnée dans le projet à la reconquête de l'ancienne zone industrielle, et les services de l'État avaient positivement collaboré pour la finalisation du projet. Cependant, les deux Départements du Morbihan et d'Ille et Vilaine nous ont demandé de ne pas déposer le dossier pour sa mise à l'enquête publique, en



considérant le coût du projet au regard de l'évolution des finances départementales. Un rapport sur ce projet est présenté à cette session.

L'Établissement a poursuivi sa politique de prévention (repère de crues, PCS, actions de sensibilisation) ; ces actions seront continuées en 2011.

L'année à venir sera également celle de la préparation du nouveau PAPI. Nous travaillons à rédiger un projet cohérent pour le bassin, en coopération avec les Collectivités concernées. Nous visons le passage en Comité de sélection en septembre. En attendant le PAPI 1 a été prolongé pour terminer les actions en cours.

Le programme Interreg WAVE se poursuit (4^{ème} année sur 5). Les difficultés rencontrées sur le bassin du Meu nous ont conduit à reporter les crédits de travaux sur les marais de Vilaine. Par ailleurs, les échanges de savoirs avec nos partenaires européens sont toujours aussi fructueux, et s'étendent maintenant au-delà du strict champ des inondations (eau potable, poissons migrateurs ...).

Pour ce chapitre des inondations, l'investissement sera donc nul et les charges de fonctionnement resteront stables.

MILIEUX NATURELS

A) Marais de Vilaine

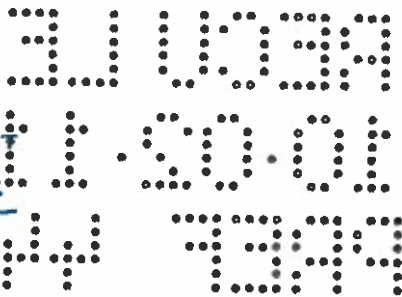
Les études de définition des actions à mener à travers le CRE sont maintenant terminées. Nous terminons également les dossiers réglementaires (DIG et Loi sur l'eau). Le travail de négociation avec les communes a montré l'impossibilité financière pour ces dernières de supporter le programme dans les délais que nous avons imaginés. Un étalement des réalisations sur 2 CRE (donc 10 ans) va être proposé aux financeurs.

Des travaux expérimentaux de curage dans les marais de l' Isac sont programmés, en faisant appel aux financements Wave. En pratique, les délais d'instruction des dossiers par la police de l'eau ne nous permettront pas de chantiers significatifs avant l'hiver.

Les moyens en fonctionnement et en investissement seront donc très réduits.

B) "Jussie"

Le programme sera équivalent à celui engagé l'an passé, qui était rappelons-le en nette baisse par rapport à celui des années passées. Il nous semble cependant utile de continuer notre action sur le domaine public fluvial, pour ne pas perdre le bénéfice des actions passées, et ceci en attendant les décisions de la Région Bretagne. Nous poursuivrons le travail de télédétection engagé avec l'ENSAR.



C) L'inventaire des cours d'eau

C'est une action initiée en 2007 pour répondre aux préconisations du SAGE. Après les bassins du Trévelo et de la Chère, l'inventaire de l'Aff a été réalisé par le GBO sous notre maîtrise d'ouvrage.

On rappelle que les résultats sont particulièrement positifs et ont débouché sur un conventionnement innovant avec l'IGN.

Cependant, et à notre grand regret, aucune évaluation finale et appropriation de ces inventaires par les services de l'État n'a été faite. Ces inventaires, pourtant indispensables sur le plan scientifique et technique, perdent toute utilité si ils ne sont pas traduits par des actes réglementaires comme cela était prévu par le SAGE.

Nous proposons de ne pas engager de nouvel inventaire tant que les services de l'État n'auront pas éclairci leur position. Une éventuelle reprise de cette action serait le cas échéant proposée en décision modificative, au second semestre.

D) Estuaire

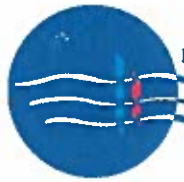
Après la première phase de l'étude de modélisation (hydraulique, courantologie ...), la modélisation sédimentologique (seconde phase de l'étude) est en voie d'achèvement. Les premiers calages du modèle montrent à la fois sa pertinence et la complexité de la représentation de ce milieu. En tout état de cause, le Conseil d'Administration pourra cette année arrêter une position sur la réalisation ou non d'un chenal de navigation dans l'estuaire externe.

En terme d'investissements, la poursuite au même rythme du dragage par le rotodévaseur, du travail de modélisation, des conventions de recherches avec l'Université, amène à une stabilisation globale des crédits.

En terme de fonctionnement, les moyens seront également constants.

E) Poissons migrateurs

La politique de restauration des poissons migrateurs sur le bassin s'est construite autour du suivi de la passe du barrage d'Arzal, mais s'est progressivement étendue à l'ensemble du bassin. La mise à disposition de notre expertise, de nos données et logiciels nous confère une reconnaissance nationale et européenne. En retour, ces missions bénéficient d'un excellent taux de financement extérieur.



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE

REUILLE
2011
2011

Dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE et des actions "Grenelle", cette action doit se prolonger par une assistance opérationnelle aux structures de bassin pour la restauration des cours d'eau, et l'effacement des ouvrages par exemple.

Par ailleurs, le déclin de la pêche civile doit nous amener à sortir de notre position uniquement scientifique, et de nous positionner également dans un accompagnement technique des marins-pêcheurs face à une reconversion inéluctable.

Les moyens en fonctionnement et les investissements seront stables.

SOUTIEN AUX SYNDICATS DE BASSIN

En 2009, notre mission s'est clairement affirmée avec le recrutement d'un second technicien, dont le profil est plus orienté vers les actions agricoles et les pollutions diffuses. L'équipe est maintenant en mesure de bien répondre aux demandes des structures de terrain, avec lesquelles la collaboration s'est renforcée.

La contractualisation avec les Régions, l'organisation du réseau des techniciens et des journées d'échanges techniques, la mise en place de la formation des nouveaux élus témoignent de l'importance de cette action. Un réseau des techniciens "Vilaine" s'affirme de jour en jour.

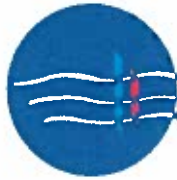
La révision du SAGE Vilaine montre toute l'importance de cette politique, au cœur même de nos projets visant à la meilleure efficacité des actions sur le bassin. Cette révision du SAGE sera probablement à moyen terme de redéfinir si besoin notre politique d'assistance (ingénierie financière? juridique ?).

En attendant et pour la prochaine année, les moyens de fonctionnement seront constants.

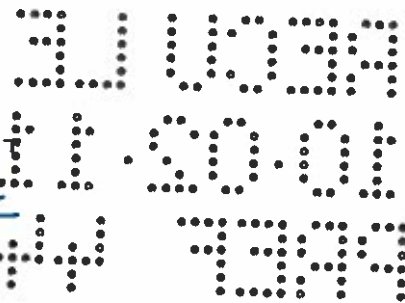
REVISION DU SAGE

L'année 2011 sera une année extrêmement tendue pour la révision du SAGE. Une équipe de projet interne à l'IAV mobilise pratiquement tous les services de l'IAV afin que ce prochain SAGE exprime un véritable projet de bassin porté par notre établissement. Au-delà de l'intérêt technique évident de cette démarche, la motivation de l'équipe s'est renforcée par cette approche très transversale de nos actions.

Malgré tout, quelques études et expertises sont externalisées, et les crédits sur ce sujet sont en hausse, mais disposent de financements extérieurs importants.



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE



PRODUCTION D'EAU POTABLE

Le service de production d'eau potable, géré budgétairement de façon indépendante, est moins contraint que les autres compétences de l'I.A.V. Cela n'a pas toujours été le cas, en particulier au démarrage du service ; entre les années 1970 et 1980, les exercices déficitaires n'étaient pas l'exception. Depuis, l'extinction progressive de la dette, la pratique des dotations aux amortissements, une politique tarifaire à la fois attractive et contraignante, une Délégation de Service Public compétitive, nous ont permis de dégager avec le temps des capacités d'autofinancement en rapport avec l'importance de l'enjeu stratégique de la sécurité d'approvisionnement en eau potable de la région.

Notons au passage qu'avec « l'unité de caisse », le fonds de roulement important de ce budget « profite » aux autres budgets de l'Établissement ; cet avantage très appréciable nous permet une économie substantielle de frais financiers.

Il est aussi utile de rappeler que le budget de l'eau potable participe, à hauteur de 50 %, à la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement du barrage et couvre également la totalité des dépenses générées par les mesures compensatoires à l'envasement de l'estuaire (dragages, études, etc...)

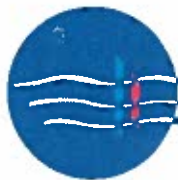
La prudence doit néanmoins rester de mise pour anticiper, d'une part le développement du service, d'autre part les nouvelles contraintes normatives de Santé Publique sur l'eau (normes C.O.T., micro-polluants).

En 2011, après les accords intervenus avec les deux syndicats départementaux du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine, la réalisation de l'interconnexion Férel-Rennes va reprendre le cours prévu, avec une 2^{ème} tranche de 20 kms entre Allaire et Sixt-sur-Aff (avec une antenne vers les syndicats de distribution de l'Est du Morbihan).

De même importance que la 1^{ère} tranche, soit 9 M€, cette 2^{ème} tranche a un impact budgétaire moindre (2 M€ contre 6 M€ pour la 1^{ère} tranche), la plus grande part étant couverte par des participations des deux Syndicats départementaux sous forme d'annuités ou de garanties de ventes d'eau supplémentaires.

Conformément aux décisions du Conseil d'Administration, les études du projet de restructuration de la filière de traitement de l'Usine (avant projet chiffré à 20 M€) seront menées en 2011 avec comme objectif une réalisation étalée sur 4 années à compter de 2012.

En conclusion, malgré la réduction des participations statutaires départementales, le budget de 2011 établi selon les orientations de ce rapport doit néanmoins traduire la volonté d'ancrer l'I.A.V. dans son rôle d'Établissement Public Territorial de Bassin de la Vilaine afin de conduire une politique de l'eau conforme aux objectifs du SDAGE et de la Directive Inondation. La consolidation de son mode de financement passe entre autres, par la recherche de nouvelles ressources propres et l'adhésion de nouvelles collectivités.



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE

REU LE
00 11
P E F 44

Dans un contexte réglementaire encore incertain pour l'ensemble des collectivités, l'I.A.V. se doit d'avoir une vision prospective des enjeux de l'eau sur le bassin de la Vilaine. Il nous faut poursuivre la réflexion déjà engagée sur la gouvernance, avec comme objectif, une refondation de l'Etablissement qui devra l'affirmer dans son rôle de coordination de la gestion équilibrée de l'eau et de la prévention des inondations sur le grand territoire de l'eau qu'est le bassin de la Vilaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte l'ensemble des propositions formulées pour élaborer les budgets 2011 de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine.

Pour extrait conforme
Le Président,

Y. MAHE



31009
10001
4009

